

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le treize octobre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 7/10/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 23

GRIJOL Christian, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, RAHER Marc, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visioconférence), HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, POULMARC'H Bertrand, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : TANGUY Patrick, pouvoirs à RAHER Marc  
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à DREANO Christelle  
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard

Excusée : ANDASMAS Anissa

Absents: SAVINA Henri, KERVAREC Ronan

Secrétaire de séance : GUET François

**Délibération N° DE-93-2022**

**Objet : Subventions suite à l'appel à projets citoyens Transitions**

**Rapporteur : Katell CHANTREAU**

En se dotant d'un PACAET (Programme d'Actions Climat Air Energie Territoriale), Douarnenez Communauté a montré sa volonté d'œuvrer à la transition écologique.

En mars 2022, dans le cadre de l'axe Communication et sensibilisation du PACAET, elle a lancé un appel à projets citoyens à destination des associations, écoles, clubs de sport, entreprises, dont l'objectif était de soutenir la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation de la population sur les problématiques liées à la transition écologique.

8 projets ont été reçus et étudiés par la commission Transitions qui propose l'attribution des aides suivantes :

- Jardithèque (Les semaisons) : 2000€
- Sensibiliser les enfants de maternelle au développement durable (école Sainte Philomène) : 1000€
- Lancement de la bricothèque et formation des adhérents (Bricothèque de Dz) : 2000€
- Les ateliers de Penn cagette (ULAMIR du Goyen) : 1500€

6500 € sont ainsi attribués sur l'enveloppe de 10 000€ mobilisable.

50 % de la subvention sera versé au lancement du projet. Le versement du solde (éventuellement ajusté) une fois l'action réalisée, sera fait sur présentation du bilan financier et du compte-rendu de l'activité.

**Vu l'avis favorable de la commission Environnement et Transitions du 14 septembre 2022**

**Vu l'avis favorable du bureau du 3 octobre 2022,**

**Il est proposé :**

- Valider les subventions aux structures ci-dessus citées

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

Fait et délibéré le 13 octobre 2022.

Le Président,  
Philippe AUDURIER

